



INTÉRIALE

INTÉRIALE PROTECTION

*Pour être protégé
dans votre vie
professionnelle
et personnelle,
24h/24 et 7j/7*

- PRÉVOYANCE

INTÉRIALE PROTECTION

Dans votre métier comme dans votre vie personnelle, vous pouvez être exposé à des situations à risque. Intériale a créé une offre complète et sur-mesure pour sécuriser votre avenir et celui de vos proches.



- Vie personnelle et professionnelle
- 7j/7, 24h/24
- Dans le monde entier

Protection en cas d'accident ou de maladie entraînant :

- une invalidité absolue et définitive
- une invalidité partielle ou lourde
- le décès

Une garantie unique pour couvrir les circonstances les plus graves



Protection des risques professionnels

Opérations de police, entraînements...



Activités sportives à risque

Sport automobile, plongée sous-marine, parachutisme, sports de combat...

Également couverts :

Attentat, suicide (prise en charge à compter du 1^{er} jour de la 2^e année d'adhésion)

Une indemnisation adaptée à votre situation

- **Accident indemnisé dès 1% d'invalidité et dès 30% en cas de maladie**
- **Majoration des capitaux décès et invalidité** en cas d'accident
- **Capital rebond** pour vous aider à la reconversion
- **Rente éducation** versée à chacun de vos enfants à charge **jusqu'à 28 ans** afin d'assurer leur avenir et garantir leurs études



LES +

- **Adhésion simplifiée jusqu'à 25 ans inclus**
- **Aucun délai de stage en cas d'accident**



Exemples d'indemnisation :

Stéphane, 23 ans, est reconnu en état d'Invalidité Absolue et Définitive suite à un accident grave lors d'une mission.

→ Grâce à la formule 2 de son contrat Intériale Protection, il perçoit une indemnisation de 1 600 000 € pour compenser sa perte de revenus et aménager son environnement.

Marine, 35 ans, décède suite à un accident survenu à son domicile.

→ Grâce à la formule 4 de son contrat Intériale Protection, son époux perçoit 250 000 € ainsi qu'une rente de 1 000 € par an pour chacun de leurs deux enfants de 8 et 10 ans.

4 FORMULES AU CHOIX

FORMULE 1 FORMULE 2 FORMULE 3 FORMULE 4

CAPITAUX VERSÉS EN CAS DE DÉCÈS

Suite à une maladie	10 000 €	30 000 €	60 000 €	125 000 €
Suite à un accident	20 000 €	60 000 €	120 000 €	250 000 €
Suite à un accident de la circulation ou suite à un accident en mission	25 000 €	75 000 €	150 000 €	312 500 €

x2
+25%

CAPITAUX VERSÉS EN CAS D'INVALIDITÉ ABSOLUE ET DÉFINITIVE

Suite à une maladie	70 000 €	100 000 €	150 000 €	200 000 €
Suite à un accident	280 000 €	400 000 €	600 000 €	800 000 €
Suite à un accident de la circulation	350 000 €	500 000 €	750 000 €	1 000 000 €
Suite à un accident en mission	1 600 000 €	1 600 000 €	1 600 000 €	1 600 000 €

x4
+25%

CAPITAUX VERSÉS EN CAS D'INVALIDITÉ PARTIELLE OU LOURDE

Suite à une maladie	Taux d'invalidité	de 30% à 59%	de 6 000 € à 11 800 €	de 7 500 € à 14 750 €	de 9 000 € à 17 700 €	de 10 500 € à 20 650 €
		de 60% à 100%	40 000 €	50 000 €	60 000 €	70 000 €
Suite à un accident	Taux d'invalidité	de 1% à 9%	de 350 € à 3 150 €	de 450 € à 4 050 €	de 450 € à 4 050 €	de 450 € à 4 050 €
		de 10% à 39%	de 4 500 € à 17 550 €	de 10 000 € à 39 000 €	de 13 000 € à 50 700 €	de 13 000 € à 50 700 €
		de 40% à 79%	de 24 000 € à 47 400 €	de 60 000 € à 118 500 €	de 70 000 € à 138 250 €	de 70 000 € à 138 250 €
		de 80% à 100%	100 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €
Suite à un accident de la circulation ou suite à un accident en mission	Taux d'invalidité	de 1% à 9%	de 437,50 € à 3 937,50 €	de 562,50 € à 5 062,50 €	de 562,50 € à 5 062,50 €	de 562,50 € à 5 062,50 €
		de 10% à 39%	de 5 625 € à 21 937,50 €	de 12 500 € à 48 750 €	de 16 250 € à 63 375 €	de 16 250 € à 63 375 €
		de 40% à 79%	de 30 000 € à 59 250 €	de 75 000 € à 148 125 €	de 87 500 € à 172 812,50 €	de 87 500 € à 172 812,50 €
		de 80% à 100%	125 000 €	375 000 €	375 000 €	375 000 €

+25%

CAPITAL REBOND VERSÉ POUR RAISONS MÉDICALES OBLIGEANT À LA RECONVERSION (pour les élèves)

Suite à une maladie, à un accident	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €
------------------------------------	----------	----------	----------	----------

RENTE ÉDUCATION VERSÉE EN CAS DE DÉCÈS

Suite à une maladie, à un accident	-	-	par enfant de 0-17 ans : 1 000 € / an	par enfant de 0-17 ans : 1 000 € / an
			par enfant scolarisé de 18-28 ans : 4 000 € / an	par enfant scolarisé de 18-28 ans : 4 000 € / an

x4

Votre renfort en cas d'hospitalisation

Vos frais d'hospitalisation imprévus pris en charge !

- Jusqu'à 120€ / jour pendant 1 an
- Phases de rééducation et de convalescence couvertes pendant 90 jours
- Libre utilisation de votre forfait (chambre particulière ou lit d'accompagnement, frais de télévision et wifi, déplacements des membres de la famille pour se rendre à l'hôpital et frais d'hôtels, garde d'enfants, aide-ménagère à domicile...)



- Couverture dès le 1^{er} jour d'hospitalisation en cas d'accident
- Couverture possible du conjoint et des enfants, dans le cadre de la vie personnelle et professionnelle
- Versement des indemnités dès réception des justificatifs, sans attendre la fin de l'hospitalisation

Vous choisissez simplement :

- qui vous souhaitez couvrir **grâce à nos 3 formules** :
ET ISOLÉ (1 personne), **DUO** (2 personnes), **FAMILLE** (3 personnes ou plus)

- votre niveau de couverture parmi 3 choix :

	OPTION 1	OPTION 2	OPTION 3
MONTANT DE VOTRE INDEMNITÉ JOURNALIÈRE	15 € / jour	30 € / jour	60 € / jour
DOUBLEMENT EN CAS D'ACCIDENT PENDANT UNE MISSION RISQUÉE	30 € / jour	60 € / jour	120 € / jour

x2

COMMENT SOUSCRIRE ?

Envoyez votre dossier d'adhésion dûment complété, daté et signé au centre de gestion.



Centre de gestion Intérieure
CS 50 005
59 040 Lille cedex



Votre conseiller

Plus de 100 conseillers mutualistes itinérants, 55 agences, 1700 bénévoles et 10800 permanences.



www.interiale.fr



N°Cristal 0 970 821 821
APPEL NON SURTAXE

Nos conseillers à votre écoute
du lundi au vendredi de 8h à 18h.

INTÉRIALE

Intérieure - Siège social : 32, rue Blanche, 75009 Paris - www.interiale.fr
Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité, N° SIREN : 775 685 365



La société **ITE DISTRIB** est mandataire d'assurance (MA) et distributeur des garanties de la Mutuelle Intérieure et de la Mutuelle Intérieure Entreprises et Expatriés. **ITE DISTRIB** - Société par Actions Simplifiée au capital de 756 000 €. Siège social : 32, rue Blanche 75009 Paris. RCS Paris n° 793 620 345. Inscrite à l'ORIAS sous le n° 13008026. Le capital d'**ITE DISTRIB** est détenu à hauteur de 99,70% par la Mutuelle Intérieure. Service réclamation ITE DISTRIB : Direction juridique 32 rue Blanche 75009 Paris. Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution : 4 place de Budapest CS 92459 75436 Paris cedex 09.

Édition Février 2019 - Document publicitaire non contractuel établi en fonction de la réglementation applicable au jour de la publication. Se reporter aux dispositions des Règlements Mutualistes.
Crédits photos : MI-DICOM - F. PELLIER, Shutterstock.